

# REUNION DU 21 NOVEMBRE 2017

Le mardi vingt et un novembre de l'an deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERY Michel, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes **SERY** Michel, **LEGRAS** Magalie, **QUAISSE** Gilles, **GUEVILLE** Alexandra, **AUDRAN** Cédric, **LAVICE** Jean-Pascal, **MICHEL** Delphine, **FILOQUE** Sophie, **SCHMIDT** Maxime formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES **MOREAU** Sylvie, **HAVARD** Joachim.  
Gilles **QUAISSE** arrive à 21h00.

Secrétaire de séance : Magalie **LEGRAS**

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour les indemnités du percepteur ainsi que le changement de délégué au conseil d'école.

## **CONTROLE ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les contrôles électriques des bâtiments communaux sont actuellement effectués par l'électricien employé par la commune. Cependant, aucun rapport n'est établi et la conformité du contrôle n'est pas assurée en cas d'accident.

Ainsi plusieurs sociétés ont été contactées afin d'établir un devis de contrôle électrique mais aussi une vérification réglementaire des équipements du city-stade et jeux pour enfants ainsi qu'un contrôle gaz de l'école et la salle polyvalente. .

Après consultation de 3 organismes tels que l'APAVE, la SOCOTEC et DEKRA.

Le conseil municipal choisit l'entreprise DEKRA pour réaliser les contrôles communaux pour la somme de 548€ HT.

Monsieur le Maire propose aussi d'étudier des propositions reçues pour le contrôle des extincteurs. 3 devis ont été transmis par l'entreprise SICLI, A2P SECURITE et PARFLAM.

Après étude des devis PARFLAM est choisi à l'unanimité.

## **CONVENTION ETUDE POUR LA DECI AVEC LE CAUX CENTRAL**

**DEL 031/2017**

Suite au essai débit/pression et à la cartographie établi par la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, le syndicat du Caux Central propose la réalisation d'un schéma communal de défense incendie afin de définir les secteurs couverts en défense incendie ainsi qu'un programme de travaux. Cette convention n'engage aucune disposition financière.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la signature de la convention.

## **TARIFS LOCATION SALLE ANDRE CANU**

**DEL 032/2017**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été révisés depuis 2015.

Le règlement actuel autorise les Ancourtevilais à louer autant de fois qu'il le souhaite la salle dans l'année à un tarif préférentiel. Il a été constaté des abus à cette disposition et certaines locations sont faites sous des prête-noms.

Par ailleurs, les tarifs actuels prévoient un tarif pour les vins d'honneur. Cependant, ces locations demandent autant de travail à l'agent communal et la salle est mise à disposition tout le week-end.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de limiter à 2 locations par années aux tarifs Ancourtevilais pour les habitants de la commune. Les locations supplémentaires seront faites au tarif

extérieur. Il décide de supprimer les tarifs Vin d'honneur et modifie la grille des tarifications comme suit :

Location	Ancourtevilais	Extérieurs
1 jour semaine	85 €	190 €
Week end	150€	350 €
Couverts	1.10€	1.30€
Verres vin d'honneur	0.25€	0.25€

#### **CENTRE DE GESTION 76 – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE COLLECTIVE**

**DEL 033/2017**

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion propose une mise en concurrence pour les contrats d'assurance statutaire. Le contrat actuel arrivant à son terme le 31 décembre 2018. Ce contrat permet à la commune d'obtenir remboursement des salaires en cas d'arrêt maladie. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte d'adhérer à la mise en concurrence des contrats d'assurance statutaire du centre de gestion.

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1 DEL 034/2017**

Le receveur municipal demande la prise de décision modificative suivante :

- Dépense – art 21538 : 890.68€
- Recette – art 132 : 445.34€
- Recette – art 238 : 445.34€

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la présente délibération.

#### **INDEMNITES PERCEPTEUR DEL 035/2017**

Les trésoriers des finances publiques ont en charge la vérification de la bonne gestion de l'argent public des communes. Ils apportent par ailleurs leur aide à la réalisation et au suivi des budgets. A ce titre, chaque commune doit verser au trésorier dont elle dépend une indemnité proportionnelle à la taille de la commune et au temps passé par le trésorier.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les indemnités de budget et de conseil à verser à M le trésorier de Doudeville. Elles sont respectivement de 241.18€ et 30.49€ brut pour l'année 2017. Le conseil municipal approuve cette indemnité.

#### **DELEGUE AU CONSEIL D'ECOLE DEL 036/2017**

Mme Filoque informe le conseil municipal qu'elle ne peut plus assumer son rôle de délégué au conseil d'école et souhaite être remplacée.

M. Quaisse Gilles propose de la remplacer à ce poste.

Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne M. Quaisse Gilles comme nouveau délégué au conseil d'école.

#### **NOEL COMMUNAL**

Mme Guéville présente les différents devis qu'elle a obtenu pour le goûter communal.

Après réflexion le conseil municipal décide de commander 2.5kg de chouquette au sucre et 1.5kg de chouquette framboise auprès de la boulangerie FANET de Fauville en Caux. Elle se charge de les commander.

Un point est fait sur le reste de l'organisation de la journée.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- La réception des travaux a été faite pour les jeux extérieurs.
- Mme Bordet Marie-Noëlle a été nommée en tant que remplaçante durant le congé maternité de l'agent administratif.

- Le déshumidificateur de l'église a été remplacé.
- Monsieur le Maire présente 2 devis pour installer des filets sur le stade de foot pour éviter que les ballons atterrissent chez Mme Delaunay. Le conseil municipal précise que ce projet n'est pas prévu en 2018 et sera éventuellement étudié pour 2019.
- Le petit réfrigérateur de la salle des fêtes sera changé prochainement.
- Les DDEN ont demandé d'obtenir la salle des fêtes à titre gratuit le 29 septembre 2018 pour la remise des prix école fleuries. Le conseil municipal accède à sa demande.
- L'auto laveuse de la salle est toujours en panne et la société l'ayant vendu ne peut plus la réparer. M. SCHMIDT propose de contacter M. Meuri afin d'avoir un devis pour la réparer. Il se charge de le contacter.
- Suite à la commission sécurité M. Rousselet sera contacté afin de donner son avis sur les propositions de la commission.
- La vaisselle de la salle des fêtes commence à être usée. Elle va être renouveler en 2018. Il est proposer de payer des heures complémentaires à l'agent afin d'effectuer un contrôle plus approfondie (couvert/couvert) lors des remises de clés.
- Mme Guéville demande comment cela se passe lorsqu'une association casse de la vaisselle. Il est répondu qu'aucune convention n'étant établie entre les associations et la commune aucun encaissement n'est réalisé. Une convention de mise à disposition va être signée avec chaque association afin de pouvoir facturer la casse de vaisselle.

La séance est levée à 22h45.